

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 28 septembre 1999

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant.

Fabricant: *Deutsche Zählergesellschaft, Hamburg (D)*
Requérant: *Deutsche Zählergesellschaft, Hamburg (D)*



Compteur statique d'énergie active et réactive pour montage sur transformateur de mesure et pour montage direct.

Typ: #CDVS30## . 2# - MM30

28 septembre 1999

Office fédéral de métrologie
Le directeur, Schwitz